



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet - Direction des sécurités
Service de l'éducation et
de la sécurité routière
Pôle Droits à conduire**

DEMANDE D'EXAMENS BIOLOGIQUES

concernant : M/Mme

La commission médicale primaire vous demande de vous présenter à votre rendez-vous, muni(e) du résultat des examens biologiques ci-dessous à faire impérativement moins d'un mois avant la date du rendez-vous :

Conduite sous l'empire d'un état alcoolique :

prise de sang pour la recherche de :

- Gamma-Glutamyl transférase (Gamma GT)
- Transferrine carboxy déficiente (CDT)
- numération globulaire avec volume globulaire moyen (VGM)

et/ou

Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants :

analyse d'urine pour la recherche de :

- cocaïne, opiacée, cannabinoïdes, amphétamines

Tests psychotechniques (valables 6 mois) : pour les suspensions de 6 mois et plus, les invalidations pour solde de points nul et les annulations judiciaires (voir la liste des centres agréés sur le site www.var.gouv.fr).

Vous devez vous présenter au laboratoire muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité dont les références seront notées sur les résultats des analyses.

NB : Ces examens ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.